



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

Du 6 Novembre 2014

Edité le 6 novembre 2014

SOMMAIRE

CABINET DU PREFET

3 Extrait de l'arrêté n°1334/2014 du 02/06/2014 conférant l'honorariat à Monsieur Jean-Marc JEUGE

3 Extrait de l'arrêté n°1335/2014 du 02/06/2014 conférant l'honorariat à Monsieur Bernard LEFAURE

3 Extrait de l'arrêté n°1333/2014 du 02/06/2014 conférant l'honorariat à Monsieur Bernard MICHEL

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

4 Extrait de l'arrêté préfectoral n°2683 / 2014 du 5 novembre 2014 portant création et composition du bureau de vote spécial concernant l'élection des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires locales

5 Extrait de l'arrêté préfectoral n°2682 / 2014 du 5 novembre 2014 portant création et composition du bureau de vote spécial concernant l'élection des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires nationales

7 Extrait de l'arrêté préfectoral n°2680 / 2014 du 5 novembre 2014 portant création et composition du bureau de vote central concernant l'élection des représentants du personnel au sein du Comité Technique de la Préfecture de l'Allier

7 Extrait de l'arrêté préfectoral n°2681 / 2014 du 5 novembre 2014 portant création et composition du bureau de vote spécial concernant l'élection des représentants du personnel au sein du Comité Technique Ministériel

SOUS-PREFECTURE DE MONTLUCON

8 Extrait de l'arrêté préfectoral n°154 du 4 novembre 2014 portant dissolution du syndicat intercommunal de transports de la région de Montmarault

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

9 Extrait de l'arrêté préfectoral N° 2562/2014 fixant la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine

PREFECTURE DE L'ALLIER

CABINET DU PREFET

Extrait de l'arrêté n°1334/2014 du 02/06/2014 conférant l'honorariat à Monsieur Jean-Marc JEUGE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Marc JEUGE, ancien maire, adjoint au maire et conseiller municipal de la commune de Doyet, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Le préfet,

signé

Arnaud COCHET

Extrait de l'arrêté n°1335/2014 du 02/06/2014 conférant l'honorariat à Monsieur Bernard LEFAURE

Article 1^{er} : Monsieur Bernard LEFAURE, ancien maire et adjoint au maire de la commune de Saint-Pourçain-sur-Besbre, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Le préfet,

signé

Arnaud COCHET

Extrait de l'arrêté n°1333/2014 du 02/06/2014 conférant l'honorariat à Monsieur Bernard MICHEL

Article 1^{er} : Monsieur Bernard MICHEL, ancien maire de la commune de Chatel-de-Neuvre est nommé maire honoraire.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Le préfet,

signé

Arnaud COCHET

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2683 / 2014 du 5 novembre 2014 portant création et composition du bureau de vote spécial concernant l'élection des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires locales

Article 1^{er} : Un bureau de vote spécial, concernant l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'Etat, est constitué à la Préfecture de l'Allier qui se compose comme suit :

Président	GRALL	Catherine
Vice-président	PETIT	Elisabeth
Secrétaire	CHARRONDIERE	Marie-Chantal
Secrétaire adjoint	WURTZ	Karine
Secrétaire adjoint	LAMBLOT	Nicole

Le bureau de vote spécial sera situé Salle de la Cour à la Préfecture à Moulins et sera ouvert de 8 heures à 17 heures, le jeudi 4 décembre 2014.

Article 2 : Un bureau de vote spécial, concernant l'élection des représentants du personnel au sein des commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs du ministère de l'intérieur, est constitué à la Préfecture de l'Allier qui se compose comme suit :

Président	GRALL	Catherine
Vice-président	PETIT	Elisabeth
Secrétaire	CHARRONDIERE	Marie-Chantal
Secrétaire adjoint	WURTZ	Karine
Secrétaire adjoint	LAMBLOT	Nicole

Le bureau de vote spécial sera situé Salle de la Cour à la Préfecture à Moulins et sera ouvert de 8 heures à 17 heures, le jeudi 4 décembre 2014.

Article 3 : Un bureau de vote spécial, concernant l'élection des représentants du personnel au sein des commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur, est constitué à la Préfecture de l'Allier qui se compose comme suit :

Président	GRALL	Catherine
Vice-président	PETIT	Elisabeth
Secrétaire	CHARRONDIERE	Marie-Chantal
Secrétaire adjoint	WURTZ	Karine
Secrétaire adjoint	LAMBLOT	Nicole

Le bureau de vote spécial sera situé Salle de la Cour à la Préfecture à Moulins et sera ouvert de 8 heures à 17 heures, le jeudi 4 décembre 2014.

Article 4 : Un bureau de vote spécial, concernant l'élection des représentants du personnel au sein des commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur, est constitué à la Préfecture de l'Allier qui se compose comme suit :

Président	GRALL	Catherine
Vice-président	PETIT	Elisabeth
Secrétaire	CHARRONDIERE	Marie-Chantal
Secrétaire adjoint	WURTZ	Karine
Secrétaire adjoint	LAMBLOT	Nicole

Le bureau de vote spécial sera situé Salle de la Cour à la Préfecture à Moulins et sera ouvert de 8 heures à 17 heures, le jeudi 4 décembre 2014.

Article 5 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote spécial, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 6 : Le président du bureau de vote peut nommer des assesseurs, membres du bureau de vote. Les délégués de liste sont nommés sur proposition des organisations syndicales candidates au scrutin.

Les assesseurs et les délégués de liste sont mentionnés aux procès-verbaux relatifs aux opérations électorales par le président du bureau de vote.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**

Signé David-Anthony DELAVOËT

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2682 / 2014 du 5 novembre 2014 portant création et composition du bureau de vote spécial concernant l'élection des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires nationales

Article 1^{er} : Un bureau de vote spécial, concernant l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'Etat, est constitué à la Préfecture de l'Allier qui se compose comme suit :

Président	GRALL	Catherine
Vice-président	PETIT	Elisabeth
Secrétaire	CHARRONDIERE	Marie-Chantal
Secrétaire adjoint	WURTZ	Karine
Secrétaire adjoint	LAMBLOT	Nicole

Le bureau de vote spécial sera situé Salle de la Cour à la Préfecture à Moulins et sera ouvert de 8 heures à 17 heures, le jeudi 4 décembre 2014.

Article 2 : Un bureau de vote spécial, concernant l'élection des représentants du personnel au sein des commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs du ministère de l'intérieur, est constitué à la Préfecture de l'Allier qui se compose comme suit :

Président	GRALL	Catherine
Vice-président	PETIT	Elisabeth
Secrétaire	CHARRONDIERE	Marie-Chantal
Secrétaire adjoint	WURTZ	Karine
Secrétaire adjoint	LAMBLOT	Nicole

Le bureau de vote spécial sera situé Salle de la Cour à la Préfecture à Moulins et sera ouvert de 8 heures à 17 heures, le jeudi 4 décembre 2014.

Article 3 : Un bureau de vote spécial, concernant l'élection des représentants du personnel au sein des commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur, est constitué à la Préfecture de l'Allier qui se compose comme suit :

Président	GRALL	Catherine
Vice-président	PETIT	Elisabeth
Secrétaire	CHARRONDIERE	Marie-Chantal
Secrétaire adjoint	WURTZ	Karine
Secrétaire adjoint	LAMBLOT	Nicole

Le bureau de vote spécial sera situé Salle de la Cour à la Préfecture à Moulins et sera ouvert de 8 heures à 17 heures, le jeudi 4 décembre 2014.

Article 4 : Un bureau de vote spécial, concernant l'élection des représentants du personnel au sein des commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur, est constitué à la Préfecture de l'Allier qui se compose comme suit :

Président	GRALL	Catherine
Vice-président	PETIT	Elisabeth
Secrétaire	CHARRONDIERE	Marie-Chantal
Secrétaire adjoint	WURTZ	Karine
Secrétaire adjoint	LAMBLOT	Nicole

Le bureau de vote spécial sera situé Salle de la Cour à la Préfecture à Moulins et sera ouvert de 8 heures à 17 heures, le jeudi 4 décembre 2014.

Article 5 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote spécial, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 6 : Le président du bureau de vote peut nommer des assesseurs, membres du bureau de vote. Les délégués de liste sont nommés sur proposition des organisations syndicales candidates au scrutin.

Les assesseurs et les délégués de liste sont mentionnés aux procès-verbaux relatifs aux opérations électorales par le président du bureau de vote.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Signé David-Anthony DELAVOËT**

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2680 / 2014 du 5 novembre 2014 portant création et composition du bureau de vote central concernant l'élection des représentants du personnel au sein du Comité Technique de la Préfecture de l'Allier

Article 1^{er} : Un bureau de vote central, concernant l'élection des représentants du personnel au sein du Comité Technique de la Préfecture de l'Allier, est constitué à la Préfecture de l'Allier, et se compose comme suit :

Président	GRALL	Catherine
Vice-président	PETIT	Elisabeth
Secrétaire	CHARRONDIERE	Marie-Chantal
Secrétaire adjoint	WURTZ	Karine
Secrétaire adjoint	LAMBLOT	Nicole

Article 2 : Le bureau de vote central sera situé Salle de la Cour à la Préfecture à Moulins et sera ouvert de 8 heures à 17 heures, le jeudi 4 décembre 2014.

Article 3 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote central, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 4 : Le président du bureau de vote peut nommer des assesseurs, membres du bureau de vote. Les délégués de liste sont nommés sur proposition des organisations syndicales candidates au scrutin.

Les assesseurs et les délégués de liste sont mentionnés aux procès-verbaux relatifs aux opérations électorales par le président du bureau de vote.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**

Signé David-Anthony DELAVOËT

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2681 / 2014 du 5 novembre 2014 portant création et composition du bureau de vote spécial concernant l'élection des représentants du personnel au sein du Comité Technique Ministériel

Article 1^{er} : Un bureau de vote spécial, concernant l'élection des représentants du personnel au sein du Comité Technique Ministériel est constitué à la Préfecture de l'Allier, et se compose comme suit :

Président	GRALL	Catherine
Vice-président	PETIT	Elisabeth
Secrétaire	CHARRONDIERE	Marie-Chantal
Secrétaire adjoint	WURTZ	Karine
Secrétaire adjoint	LAMBLOT	Nicole

Article 2 : Le bureau de vote spécial sera situé Salle de la Cour à la Préfecture à Moulins et sera ouvert de 8 heures à 17 heures, le jeudi 4 décembre 2014.

Article 3 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote spécial, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 4 : Le président du bureau de vote peut nommer des assesseurs, membres du bureau de vote. Les délégués de liste sont nommés sur proposition des organisations syndicales candidates au scrutin. Les assesseurs et les délégués de liste sont mentionnés aux procès-verbaux relatifs aux opérations électorales par le président du bureau de vote.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**

Signé David-Anthony DELAVOËT

SOUS-PREFECTURE DE MONTLUCON

Extrait de l'arrêté préfectoral n°154 du 4 novembre 2014 portant dissolution du syndicat intercommunal de transports de la région de Montmarault

Article 1 : le syndicat intercommunal de transports de la région de Montmarault est dissous.

Article 2 : l'excédent de trésorerie du syndicat intercommunal de transports de la région de Montmarault est ainsi réparti :

BEAUNE-D'ALLIER	531 €
BLOMARD	375 €
CHAPPES	381 €
CHAVENON	270 €
LOUROUX-DE-BEAUNE	338 €
MONTMARAULT	2858,37 €
MURAT	516 €
SAINT-BONNET-DE-FOUR	370 e
SAINT-MARCEL-EN-MURAT	261 €
SAINT-PRIEST-EN-MURAT	463 €
SAZERET	288 €
TARGET	466 €
VERNUSSE	291 €
VOUSSAC	842 €
Total	8 250,37 €

Montluçon, le 4 novembre 2014

Pour le préfet

Et par délégation

Le sous-préfet de Montluçon

Thierry BARON

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Extrait de l'arrêté préfectoral N° 2562/2014 fixant la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine

ARTICLE 1^{er} : La liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine, est fixée en annexe I – Version 11 de octobre 2014.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 1559/2014 du 2 juillet 2014 fixant la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine.

ARTICLE 3 : Délais et voie de recours : la présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Le délai de recours est de deux mois. Ce délai commence à courir du jour où le présente décision a été publiée. Tout recours administratif préalable (gracieux ou hiérarchique) ou devant une juridiction incompétente n'interrompt pas ce délai.

ARTICLE 4 – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier, MM. Les Sous-Préfets de Montluçon et de Vichy, M. le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires, Mme la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, M. le Lieutenant-Colonel commandant le Groupement de gendarmerie de l'Allier, MM. Les Commissaires de Police, MM. les Maires, MM. les Vétérinaires sanitaires concernés, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et tenu à disposition des Maires.

Fait à Moulins le 21 octobre 2014

Le Préfet,

MAGNAN Séverine	1999	16100	clinique vétérinaire ZA Les Jal-frettes	03500	ST POURCAIN S/SIOULE	04 70 45 42 74
VEYNACHTER Mathieu	2009	22972	clinique vétérinaire ZA Les Jal-frettes	03500	ST POURCAIN S/SIOULE	04 70 45 42 74
LHUSSIER FREDERIC Brigitte	1987	8735	Le Bourg	03380	TREIGNAT	04 70 07 04 77
FLEUROT Catherine	1992	11023	28 Rue Edmond Michelet	03200	VICHY	04 70 96 05 50
CASPERS-GERDAY Sophie	1990	12265	Rue Du Cimetière	18370	PREVERANGES	02 48 56 48 24
WYNDAELE Marleen	1983	1808	La Corne	58380	LUCENAY LES AIX	03 86 30 50 47
SARDA Béatrice	1986	9458	Clinique Vétérinaire de la Basse Dore – 9, place de la République	63290	PUY GUILLAUME	04 73 94 70 03
MONOD Caroline	2004	18693	Cabinet Vétérinaire – Pré de l'Hospital – Route de Chambilly	71100	MARCIGNY	03 85 25 20 12
CORNELIO Frédéric	1999	18171	45 rue Gambetta	03170	DOYET	04 70 64 54 71
GIORNI Elisabetta	2001	19262	45 rue Gambetta	03170	DOYET	04 70 64 54 71
VALOUR Julien	2013	24235	SCP Route de Pouzy	03320	LURCY-LEVIS	04 70 67 81 87